



Strasbourg, lundi 12 juillet 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03006

Pris en application :

- art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Arrêté préfectoral n° 2021 - 016 du 7 juillet 2021

Feux d'artifices (du 14 juillet 2021 à Strasbourg)**Canal du Rhône au Rhin à Strasbourg****Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- le 14/07/2021 de 20:00 à 23:45**

- o **Canal du Rhône au Rhin, branche Nord**
entre les pk 133,500 (Ecluse 86) et pk 133,932 (Pont Austerlitz) - Toute la largeur de la voie

Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)

- le 14/07/2021 de 07:00 à 23:45

- o **Canal du Rhône au Rhin, branche Nord**
entre les pk 133,500 (Ecluse 86) et pk 133,932 (Pont Austerlitz)

Commentaire :

Pour permettre l'installation et le tir du feu d'artifices du 14 juillet 2021 au Parc de l'Etoile à Strasbourg, le stationnement des bateaux est interdit entre l'écluse 86 et le pont d'Austerlitz toute la journée du 14 juillet et la navigation est interdite en soirée de 20h00 à 23h45.

Par ailleurs, l'emprise de la manifestation s'étend au-delà du pont d'Austerlitz jusqu'à la passerelle Braque du Bassin Dusuzeau sous périmètre de compétence du Port Autonome de Strasbourg.

L'interdiction de stationner et l'arrêt de navigation ne s'appliquent pas aux bateaux de police et aux bateaux de secours.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UT Centre Alsace, 35, rue Pierre Coubertin, BP 40012, 67015 STRASBOURG
Tél : 03 88 45 84 00 - Fax : 03 88 61 05 88

Date limite d'affichage :

15/07/2021

Chef de Cellule

Signé

Olivia RENARD